

République Française
 Département de Loir-et-Cher
 Commune de Chailles

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal Séance du 09 février 2026

Le 09 février 2026 à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Chailles, légalement convoqué, s'est réuni en mairie de Chailles, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Florent MARMAGNE, Maire.

Etaient présents :

M. Florent MARMAGNE, M. Olivier NUFFER, Mme Valérie GAUDELAS, M. Patrick CHATENIER, Mme Isabelle VIEVILLE, M. Eric COUSIN, Mme Mathilde BIGOT, M. Nicolas PETRAULT, M. Fabien BALZEAU, M. Jean-Marie BEYER, Mme Carole COUSIN, Mme Amandine DEROUET, M. Romain GAUDELAS, Mme Alexandrine LASSERON, Mme Nathalie LELARGE, M. Benoît MOREL, Mme Valérie NUFFER, Mme Marion PEGAUD, M. Laurent PETIT, M. Christophe PORCHER.

DATE DE LA CONVOCAATION

05 février 2026

DATE D'AFFICHAGE

05 février 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 23

Présents : 20

Etaient absents représentés :

Mme Petra STROINSKI a donné pouvoir à Mme Alexandrine LASSERON.
 Mme Blandine WERLING a donné pouvoir à M. Florent MARMAGNE.

Etait excusé :

NEANT.

Etait absent :

M. Mickaël SOUCHU.

Secrétaire de séance : M. Romain GAUDELAS

DEL n°041 032 004 / 2026 – 8.1 :

ENSEIGNEMENT : Détermination du tarif du séjour Guédelon du 06 au 10/07/2026 à l'ALSH de Chailles

Le Conseil Municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29,
 Vu la Commission Enfance – Jeunesse – Affaires scolaires du 04/02/2026,
 Vu le rapport présenté,
 Vu les votes : POUR : 22, CONTRE : 00, ABSTENTION : 00

Décide

Article 1 : dans le cadre de l'organisation d'un séjour Guédelon (comprenant pension complète, activités, transport collectif, charges de personnel, matériels...) du 06 au 10/07/2026 à destination des CE1 à CM2 (15 places), de fixer les tarifs de participation familiale comme suit :

1004.1731 1 1

Envoyé en préfecture le 13/02/2026
Reçu en préfecture le 13/02/2026
Publié le 13 FEV. 2026
ID : 041-214100323-20260209-041032004_2026-DE

TARIFS 2026		
QUOTIENT FAMILIAL	Commune	Hors commune
QF < 1000	261,00 €	616,00 €
1000,01 < QF < 1500	284,00 €	
1500,01 < QF < 2000	309,00 €	
QF > 2000,01	333,00 €	

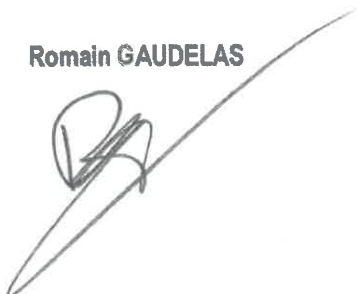
Etant précisé que les enfants habitant Chailles sont prioritaires pour les inscriptions.

Article 2 : d'autoriser le Maire ou son représentant dûment habilité à mettre au point et à signer tous les actes et pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

Pour extrait certifié conforme
Chailles, le 10 février 2026

Le Secrétaire de séance,

Romain GAUDELAS



Le Maire,

Florent MARMAGNE

